

quel, connaît aussi bien la situation et se mettrait en rapport avec le sous-ministre. Trois hommes dans la Colombie-Anglaise et deux hommes à Ottawa, tous au courant des questions qui peuvent surgir dans ces régions, voilà qui me semble suffisant.

Nous entendons beaucoup parler d'économie. J'ai dit que je trouve peu sages certaines économies que l'on propose. Voici une occasion d'épargner de l'argent et en même temps d'améliorer le service. Les hommes d'affaires attendent surtout trois choses du département. Quand je parlais d'hommes d'affaires, je veux dire surtout les grands fabricants de conserves, et non pas le petit industriel; je veux parler des gens qui achètent et vendent le poisson ou le mettent en conserve.

Il exige d'abord une administration efficace, puis de la diligence et, en troisième lieu, de l'économie. Ce dernier point lui est moins à cœur, parce que l'argent ne sort pas directement de son gousset. La compétence administrative et la diligence lui importent grandement, et voici une occasion d'amélioration sous ces deux rapports, tout en effectuant une économie d'environ \$35,000. Le ministre remplit ici double fonction, il est aussi ministre de la Marine. Si l'Etat économisait ces \$35,000, le ministre ne serait peut-être pas contraint de réduire de 10 pour 100 la pitance mensuelle de \$65 que touchent les employés à bord des bateaux du département. Economisons là où il le faut, et nous n'aurons pas à rogner de 10 pour 100 la rémunération d'un homme marié qui reçoit \$65 par mois.

Je préconise la suppression des frais de ce bureau. Pourquoi faut-il déboursier \$50,000 en Colombie-Anglaise, pour contrôler une dépense de \$117,000 seulement par année, tandis que nous ne dépensons que \$22,000 en Nouvelle-Ecosse où il s'agit d'une dépense de \$153,000? En toute courtoisie, je dirai à mes collègues de la Nouvelle-Ecosse qu'ils n'ont pas la réputation de répugner à la dépense des deniers publics, quand ils en ont l'occasion. La Nouvelle-Ecosse est toujours disposée à vivre aux dépens de l'Etat quand elle le peut et, au chapitre de l'économie, la Colombie-Anglaise devrait être au moins sur le même pied qu'elle.

L'hon. M. VENIOT: Je proteste contre le commentaire dont la Nouvelle-Ecosse a été l'objet.

M. NEILL: Je prie le ministre de nous expliquer le grand écart de frais entre les deux bureaux.

L'hon. ALFRED DURANLEAU (ministre intérimaire des Pêcheries): Toute l'argumentation de mon honorable ami repose sur une

comparaison entre l'administration du service des pêcheries dans l'Est, et l'administration en Colombie-Anglaise. Les prémisses de son raisonnement ne sont pas très solides: d'abord à cause de la grande différence entre les pêcheries de l'Est et de l'Ouest, et, ensuite, à cause de celle qui résulte de la situation géographique. On ne saurait en réalité faire de comparaison entre les côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Par exemple, la pêche maritime sur le littoral de l'Atlantique, qui représente environ la moitié du produit de la pêche, ne nécessite aucune surveillance sur mer. Au contraire, la pêche entière sur le littoral du Pacifique, sauf celle au flétan et de la morue noire, qui représentent moins du dixième du rendement des pêcheries, exige une surveillance et une intervention soutenues de la part de l'administration.

C'est une des raisons de la différence. De plus, tout le long des côtes et des rivières des Provinces maritimes, il y a de bonnes routes. On peut ainsi accomplir une bonne partie du travail à moins de frais sur terre. D'où le coût relativement peu élevé de notre service de terre là-bas: surveillants, inspecteurs et gardes-pêche. D'autre part, il n'y a pour ainsi dire pas de routes côtières en Colombie-Anglaise. Les employés accomplissent donc une grande partie de leur service en bateau, bien que nécessairement il y ait beaucoup à faire pour protéger le saumon à l'époque du frai, dans les eaux intérieures. De là provient que des frais du service sur terre en Colombie-Anglaise sont relativement minimes, par comparaison avec les frais en Nouvelle-Ecosse, tandis que les frais du patrouillage par bateau sont beaucoup plus élevés.

Voici quelques chiffres au sujet de l'année 1930-1931 qui tireront ce point au net. Je n'aime pas à abuser des chiffres, mais, en toute justice pour le comité et le ministère, je dois consigner l'état suivant. Les frais de surveillance et d'inspection par province ont été les suivants:

Ile du Prince-Edouard.. . .	\$ 21,459
Nouvelle-Ecosse.. . . .	118,268
Nouveau-Brunswick.. . . .	63,642
Colombie-Anglaise.. . . .	138,093

Maintenant voici les frais du service des gardes-pêche:

Ile du Prince-Edouard.. . .	\$ 4,667
Nouvelle-Ecosse.. . . .	56,669
Nouveau-Brunswick.. . . .	42,779
Colombie-Anglaise.. . . .	28,714

Je cite ces chiffres pour montrer au comité que l'argumentation de mon honorable ami n'est pas logique, car, dans certaines régions, certaines branches de l'administration sont plus coûteuses que dans d'autres, à cause de la situation géographique ou pour d'autres rai-